

# Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil  
contractuel du ministère des Armées

## CHEF DE LA CELLULE SURVEILLANCE TECHNIQUE - ENERGIE F/H

Type de contrat	Prise de fonction souhaitée	Localisation
CDD 3 ans	Poste à pourvoir immédiatement	Marseille, 13, Bouches-du- Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Niveau d'études	Domaine professionnel	Niveau d'expérience
Détenir au moins un bac + 3 ou école d'ingénieur	Infrastructure et politique immobilière	Confirmé (5 à 10 ans)
Rémunération	Avantages liés au poste	Télétravail
2550€ - 3100€ mensuel net 38,5k€ - 46,3k€ annuel brut (selon expérience)	Restauration collective Parking RTT	Oui

### Descriptif de l'organisation

Le ministère des armées assure la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il est également impliqué dans les missions de service public. Pour la réalisation de ses missions, le ministère des armées emploie, outre les militaires, plus de 60 000 civils en France et à l'étranger. Les agents civils apportent leurs compétences techniques ou administratives dans le cadre de missions à forts enjeux ! Devenez Civils de la Défense : contribuez à un monde plus sûr en rejoignant le ministère des armées en CDD ou en CDI !

### Descriptif des missions

Le service d'infrastructure de la Défense (SID) organisme interarmées rattaché au secrétariat général pour l'administration (SGA) , est le référent ministériel dans les domaines de la construction, de la maintenance immobilière, de la gestion domaniale et de l'énergie. Il conduit à réaliser les opérations d'infrastructure au profit des forces armées, directions et services du ministère des armées. Il gère, rénove et entretient le parc immobilier de l'Etat occupé par le ministère. L'unité de Soutien d'infrastructure de la Défense (USID) de Marseille a pour mission de soutenir l'ensemble de l'infrastructure de la base de défense de Marseille sur laquelle elle est implantée, mais aussi les bases de défense (BdD) de Gap et de Saint-Christol. Au sein de la section « gestion du patrimoine », le titulaire du poste, sous l'autorité direct du chef de la section SGP, anime la cellule composée de 4 agents et doit assurer et effectuer la gestion technique du patrimoine par des visites de contrôle réglementaires, par un suivi assidu du patrimoine dont il a la charge. Il est également en charge des CVPO, de suivre les marchés de surveillance technique et de connaissance du patrimoine ainsi que du suivi et de la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD).

- Suivre dans le temps l'intégrité des ouvrages sur le plan technique
- Mettre à jour ou faire mettre à jour la gestion des ouvrages sur les logiciels métiers
- Passer les prestations de surveillance technique (contrôles continus, périodiques, réglementaires et d'opportunité) et de connaissance patrimoniale

- Réaliser la conduite des énergies (animation des comités mixtes énergie et eau local (CMEEL), gestion des alertes, mise en place de stratégies d'amélioration de la performance énergie)
- Mettre à jour les états patrimoniaux avec les logiciels spécifiques (GTP, SIMEO)
- Renseigner l'ensemble des éléments permettant une meilleure connaissance du patrimoine

## **Profil recherché**

Diplômé d'une licence professionnelle dans le domaine du bâtiment travaux publics ou de la maintenance immobilière.

Expérience en unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID) souhaitée

Compétences requises : • Exploitation des documents techniques en français ou en anglais

- Règles sur les garanties
- Prise d'initiatives
- Autonomie
- Programmation d'entretien sur un bâtiment
- Rigueur
- Techniques réglementaires de construction
- Travail en équipe

## **Process de recrutement**

- Si votre candidature est présélectionnée, un entretien téléphonique vous sera proposé pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si cette première étape est concluante, un entretien en présentiel ou à distance vous sera proposé avec l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Les suites données à votre candidature vous seront communiquées par l'employeur à l'issue de cet entretien.